



Antenne parabole sur le toit

Par **aydemir**, le **15/04/2012** à **09:50**

Bonjour,
Je suis locataire dans une résidence HLM sur Clermont -Ferrand ,depuis 2003 j'ai des paraboles sur le toit de mon immeuble fixe sur la hotte d'ascenseur installe par des professionnels et après avoir fait la demande a la société d'HLM donc dans la légalité.
Depuis quelque temps la société a vendus des appartements donc nous voici en copropriété ,
Une personne qui a acheté un appartement aux dernier étage , aurais décide et demande aux AG de copropriété de déplacé les paraboles , d'après lui et l'assemble générale les parabole qui ne dérange personne jusqu'à la maintenant, dénature la façade l'immeuble .
je précise que sans pose la question aux propriétaire des paraboles (donc moi).
donc ils ont déplacé les paraboles via une entreprise (toujours sans m'informer des travaux), bon dans le font si sa les dérange qu'il les déplace mais ils aurait pus aux moins réglé les paraboles pour que je puisse continuer a recevoir mes programme via mon abonnement (je précise que mes parabole ne dépasse pas 1 mètre de diamètre donc tout ta fait légale).
que faire maintenant et comment résoudre se petit problème .
merci

Par **cathcath13**, le **16/10/2014** à **07:37**

notre bailleur a fait retirer une parabole d'un locataire (hlm) car celle-ci était plus large que la fenêtre .. sécurité oblige !!